

République Française

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de RIGNIEUX LE FRANC**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

Absents : 4

Exclus : 0

SEANCE DU 28 Février deux mil vingt-quatre

Date de convocation : 22 février 2024

Date d'affichage : 22 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **28 février à 20 H 30**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit de la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. PAIN Pascal, Maire,

Présents : PAIN Pascal, BOILEAU Pierre, BRICAUD Maryline, CHOMEL Lionel, KLEIN Aurélie, MARTEL Anne, MARCELIN Valérie, RIGOLLET Maryse, THIEVON Yves, THOMAZET Fabien,

Absents Excusés : Mme BOBAND Céline, Mrs HOWSE Willy, BERNARD Xavier, ROSSI Jean-Yves,

Secrétaire de séance : Mme BRICAUD Maryline

OBJET : Création d'un poste dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences

N°2024-07

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,

Vu le Code du travail, notamment les articles L.5134-19-1 et suivants,

Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, depuis le 1^{er} janvier 2018, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recourir aux contrats « *Parcours Emplois Compétences* » (PEC) qui remplacent les contrats Uniques d'Insertion (CUI/CAE).

Dans la fonction publique territoriale, le contrat PEC est un contrat de droit privé à durée déterminée d'une durée minimum de 6 mois et maximum de 24 mois maximum. Avant la signature du contrat, un entretien tripartite est organisé entre l'employeur, le futur agent et le prescripteur France Travail.

Le contrat PEC s'adresse aux personnes en recherche d'emploi et repose sur le triptyque Emploi/Formation/Accompagnement. Il permet de favoriser au mieux l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

En contrepartie, l'employeur peut bénéficier d'une aide financière mensuelle versée par l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
001-210103255-20240228-delib2024-07-DE
Date de télétransmission : 29/02/2024
Date de réception préfecture : 29/02/2024

Le salarié en PEC bénéficie tout au long de son contrat d'un accompagnement de son conseiller référent articulé autour de 3 phases complémentaires :

Un entretien tripartite : il réunit le référent prescripteur, l'employeur et le futur salarié au moment de la signature de la demande d'aide. Il doit permettre la formalisation des engagements ainsi que la déclinaison des compétences que le poste doit permettre d'acquérir parmi les compétences définies ;

Un suivi dématérialisé durant le contrat qui peut prendre la forme d'un livret de suivi dématérialisé ;

Un entretien de sortie, en cas de besoin, 1 à 3 mois avant la fin du contrat : il doit permettre de maintenir le bénéficiaire dans une posture de recherche active d'emploi, de faire le point sur les compétences acquises, d'évaluer le cas échéant l'opportunité d'un renouvellement de l'aide au regard de l'intérêt pour le bénéficiaire et des actions de formation engagées, de mobiliser des prestations, ou encore d'enclencher une action de formation complémentaire aux compétences acquises pendant le parcours notamment dans le cadre du plan d'investissement compétences.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'agent technique polyvalent en milieu rural dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences ». La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est à 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC (les différentes modalités seront détaillées dans le contrat de travail).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un emploi d'agent technique polyvalent en milieu rural dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences »,
- **PRECISE** que ce contrat est établi sur une durée initiale de 12 mois,
- **PRECISE** que la durée de travail est fixée à 35 heures par semaine.
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail,
- **DECIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention, le contrat et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
001-210103255-20240228-delib2024-07-DE
Date de télétransmission : 29/02/2024
Date de réception préfecture : 29/02/2024

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission en
Préfecture le **29 février 2024**

Publication le **1er mars 2024**
Le Maire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire

Pascal PAIN



Signature of Pascal PAIN, Mayor of Rignieux-le-Franc, over a blue circular official stamp.



Signature of Pascal PAIN, Mayor of Rignieux-le-Franc, over a blue circular official stamp.